

L'utilisation de la série « Palmiers » comme timbre-taxe

Complément à l'article de Th Lindekens paru dans le bulletin N°2

Mr Stockmans nous fait parvenir une lettre taxée provenant de sa collection personnelle qui illustre de nouveau l'exemple du courrier entre indigènes taxé.



Lettre partie de Paulis le 29 juillet 1946 à destination de Besangi. Cachets de passage par Boende 15 août 1946 et Monkoto le 20 août 1945 (erreur dans le dateur 45 au lieu de 1946).

Tarif: valable du 1-8-1946 au 1-4-1950

- Lettres échangées entre indigènes résidant au Congo Belge, jusqu'à 10 gr : 1,25fr.
par échelon supplémentaire de 10 gr : 0,75fr.

Affranchissement: (manque 0.75fr.)

- 50c. - palmiers - vert - prédominance française

La lettre fut taxée à Monkoto le 6 septembre, au double de ce qu'il manquait (manque 0.75fr. donc taxation à 1.50fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

- 1fr. – palmiers - brun foncé et noir - prédominance française + griffe "T" sur le timbre.
- 50c. – palmiers – vert – prédominance française + griffe "T" sur le timbre.

Les Congolâtres

Ci-dessous une lettre vendue récemment sur un site de vente en ligne. Elle apporte un nouveau type de taxation = celui du « DEMI-TIMBRE »



Collection privée.

Lettre partie de Kikwit en 1945 à destination de Monkoto où elle parvint le 6 septembre 1945.

Tarif: valable du 1-8-1946 au 1-4-1950

- Lettres échangées entre indigènes résidant au Congo belge, jusqu'à 10 gr : 1,25fr.
par échelon supplémentaire de 10 gr : 0.75fr.

Affranchissement: (manque 0.75fr.)

- 50c. - palmiers - vert - prédominance française

La lettre fut taxée à Monkoto le 6 septembre, au double de ce qu'il manquait (manque 0.75fr. donc taxation à 1.50fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

- 1fr. - palmiers - brun foncé et noir - prédominance néerlandaise + griffe "T" sur le timbre.
- 1fr. – **demi-timbre afin de faire 50c.** – palmiers – brun foncé et noir – prédominance française + griffe "T" sur le timbre.